

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 JUILLET 2025 A 18 HEURES.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juillet 2025 s'est réuni à la salle du Conseil le jeudi 31 juillet 2025 à 18 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Ouverture de la séance par le président.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL

Présents : Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Maryline AMBLARD, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Isabelle MOULIER, Dominique PEYTHIEU.

Absents excusés :

Michèle RAOUX représentée Louis TOTY,
Jacques GARNIER représenté par Eric DOLLE, (M. Garnier est arrivé à 19h10)
Loïc BORDERIE représenté par Damien SPINOUBE.
A noter que M. Garnier est arrivé à 19 heures 10.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

ORDRE DU JOUR :

-Validation du procès-verbal du dernier conseil sur lequel M. Le Maire a noté des doutes au sujet du dépouillement du vote pour le maintien de D Spinouze au poste de 4^{ème} adjoint :

M. Le Maire rappelle avoir transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal des attestations sur l'honneur signées par 7 élus certifiant leur vote contre le maintien de Damien Spinouze au poste de 4^{ème} adjoint.

Intervention de M. Damien Spinouze : Annexe 1

M. Le Maire explique à l'assemblée avoir eu tort d'accepter que M. Damien Spinouze procède au dépouillement. En ce qui concerne les bulletins, le choix est libre. M. Le Maire précise que le résultat du vote aurait été de toute façon en faveur du maintien de M. Spinouze mais ce n'est qu'en discutant avec des élus après la suspension de séance que les doutes ont été évoqués.

Intervention de Mme Dominique Peythieu : Annexe 2

Avant de procéder aux votes M. Le Maire demande à l'assemblée de choisir entre un vote public ou un vote ordinaire. Le Conseil opte pour un vote ordinaire sans justification.

-Régularisation de la vente d'un terrain cadastré section E n° 467 à Laurichesse au profit de Mmes Pascale, Pauline et Léa Malga :

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de compléter la vente initiale par l'intégration de la parcelle E 467 omise dans l'acte de vente notariée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Vente d'une parcelle communale cadastrée section au profit de Mme et M. Vialle à Vrauzans :

M. Jean-Louis Delmas étant en parenté avec les demandeurs ne participe pas au vote.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que s'agissant d'un bien de section, il est nécessaire d'organiser un vote de la section de Vrauzans selon les règles habituelles.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

-Vente du terrain où se situe l'antenne 4G à Lachassagne à l'opérateur au prix de 10 000 euros :

Pour : 3 Contre : 11 Abstention : 1

-Désignation du correspondant incendie et secours à la demande de la Préfecture :

M. Le Maire propose à M. Damien Spinouze la fonction de correspondant incendie et secours pour la commune. Ce dernier décline cette proposition. M. Le Maire propose alors à l'assemblée d'assumer cette fonction.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Création du tableau des effectifs des emplois des agents permanents :

M. Le Maire a mis à disposition de l'assemblée le tableau des effectifs et des fonctions de chaque agent permanent de la commune en précisant l'organisation des tâches au sein du groupe scolaire : les 2 personnes en fonction effectueront deux temps plein (35 h chacune) afin de pallier le départ à la retraite d'un agent.

Répartition du travail selon les compétences de chacune :

Cantine/Ménage école et mairie : Sandrine TIXIER

Fonction d'ATSEM et garderie : Séverine BESSON

Ces aménagements ont été validés par le centre de gestion territorial.

Cependant il est demandé à Mme Sandrine BOS de détailler davantage ses heures supplémentaires effectuées lors de l'année scolaire écoulée.

M. Damien Spinouze demande s'il n'est pas nécessaire d'avoir le diplôme d'ATSEM afin de pouvoir intervenir dans la classe. M. Le Maire répond que cela n'est pas obligatoire.

M. Damien Spinouze interroge sur les remplacements à la cantine en cas d'arrêt maladie.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Information sur la demande du Préfet sur la déconnexion partielle du Civier de l'étang du Pioulat, telle que prévue dans l'arrêté de 1979 et sur mise en place de réunions entre Eric Dollé, GEMAPI et la DDT (PJ) :

Certains élus déplorent ne pas avoir été informés sur ce sujet et notamment sur la mise en demeure du 04 avril 2025 à l'encontre de la commune qui impose des travaux de mise aux normes et ce malgré la tenue de plusieurs conseils municipaux durant cette période. Mme Laetitia DUMAS précise que la société de pêche était cependant au courant. M. Damien Spinouze souligne que des courriers récurrents depuis trois ans sont arrivés en mairie. Mme Dominique Peythieu demande une réunion entre toutes les parties (Gémapi, DDT, Société de pêche, sous-préfecture) au vu de la technicité du dossier. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que cette mise aux normes figurait sur un arrêté datant de 1979 et que les travaux n'ont jamais été réalisés. M. Eric Dollé seulement informé de la situation au printemps 2025 est en charge du dossier depuis la réception de la mise en demeure. M. Eric Dollé présente au Conseil Municipal toutes les options évoquées lors de récentes réunions. De même M Eric Dollé précise que la résolution de ce dossier interviendra dans le cadre d'échanges constructifs visant à aboutir à un aboutissement des plus adapté au niveau technique et financier pour toutes les parties. La bonne foi et la diligence manifestées par la commune éviteront toute procédure coercitive. L'ensemble du Conseil Municipal sera convié aux prochaines discussions.

-Validation du nouveau tableau des indemnités des élus :

M. Le Maire rappelle que par suite du retrait des indemnités de M. Damien Spinouze M. Jean-Louis Delmas ne peut plus prétendre aux compensations relatives à ses délégations. M. Louis Mosser informe le Conseil Municipal qu'il souhaite renoncer aux siennes. Le tableau récapitulatif a donc été validé (**voir annexe 3**). A noter que l'arrêt des indemnités de M. Louis Mosser sera effectif à partir du 01^{er} septembre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Information sur les demandes de subventions pour la réhabilitation du retable par Isabelle Moulier :

Mme Isabelle Moulier informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention (Etat, Région, Département, Fondation du Patrimoine) vont être faites afin de procéder à la réhabilitation du retable central de l'église. Mme Dominique Peythieu précise qu'il s'agit d'une information et non d'une demande de subventions et que nous sommes dans l'attente d'un dossier à consulter et notamment un tableau de financement. Ces demandes feront donc l'objet d'un vote lors d'un prochain Conseil Municipal.

-Mise au point de la numérotation des hameaux par Sylvie Clavel :

Le travail de synthèse a été transmis à chaque élu.

-Travaux sur les bâtiments du foot :

Une demande de l'association sportive nous a été transmise oralement par M. Jean-Louis Delmas concernant le financement de matériaux afin de procéder à la réhabilitation des locaux techniques. Le Conseil Municipal demande à ce qu'un état chiffré des besoins soit déposé à la mairie afin d'étudier les possibilités.

-Reconduction de la cantine le mercredi :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Engagement d'une procédure contre Mme Paule Maniac pour la prévention de chute des rochers sur la route de Leybros :

M. Damien Spinouze demande à M. Le Maire de s'expliquer concernant cet ordre du jour. M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'erreur sur le libellé de cet ordre du jour. Il s'agit seulement d'informer le Conseil Municipal de l'engagement prochain des travaux de mise en sécurité. M. Damien Spinouze précise qu'il est difficile de faire une confusion entre « engagement de procédure » et « information du début des travaux ».

Intervention de Dominique Peythieu : Annexe 4

-Réponse à la demande de clarification de la délibération du 25/07/2020 et d'informations complémentaires :

M. Le Maire précise qu'au vu de la date de ces délibérations il est difficile de se rappeler du déroulé. M. Damien Spinouze insiste sur le fait que cette délibération ne figure ni sur les Procès-Verbaux ni sur l'ordre du jour des convocations des Conseils Municipaux. De même, M. Damien Spinouze précise qu'il a adressé à M. Le Maire un courrier en date du 09 juillet 2025 lui demandant de se mettre en relation avec les services de la préfecture afin de s'assurer de la conformité de cette délibération. Mme Isabelle Moulier dit se rappeler d'avoir voté pour ce sujet.


Questions :

A la fin de la séance Mme Sylvie Clavel interroge M. Le Maire sur le retour des subventions Fond Cantal Solidaire et DETR 2025. Il semblerait que nous n'ayons pas d'explications sur la non-attribution de ces subventions. Mme Sylvie Clavel précise que s'agissant du Fond Cantal Solidaire la commune a utilisé seulement 17 % des sommes allouées précédemment (pour la période 2022-2023-2024). C'est pour cette raison que les projets portés par la collectivité n'ont pu être éligibles et non parce que ces derniers n'étaient pas structurants et non constructifs comme évoqué par Mme Isabelle Moulier. S'agissant de la DETR, selon M. Le Maire nous ne connaissons pas les raisons de non-attribution.

La séance a été levée à 19h35.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

En sujet du Fonds Cantal Solidaire, 
j'ai rappelé en conseil, que
j'avais proposé la réhabilitation
de deux locaux au rdc de l'ancienne
école pour y installer un cabinet
médical secondaire et un cabinet
d'infirmières car le département
nous avait déjà aidé via les "Echecs du Cantal"
pour deux appartements dans le même
bâtiment (subvention de 35 000 €).
J'avais également proposé de demander
une DETR pour ce même projet (déjà
aidé par l'état via le Fonds Nat pour 25 000 €).
Ces deux demandes furent rejetées par une
majorité du conseil - Au sujet des aides
attribuées par le département au titre des FCS
2022-2023, elles seront utilisées, avec
l'accord du département cet automne
(dans un montant décaissé)
le 1.10.25 Louis Taty, maire. 